

Le docteur M. Kozakiewicz, conseiller principal en réadaptation, Normes sanitaires et consultation, Direction générale des programmes de la santé, dirige un comité de la gérontologie. Ce comité de neuf membres analysera les recommandations des divers rapports sur la gérontologie, surtout celui du comité spécial d'enquête du Sénat sur la gérontologie, et décidera lesquelles touchent les besoins sociohygiéniques des Canadiens, lesquelles ont déjà été mises en œuvre et lesquelles pourront l'être, compte tenu de la situation économique⁽¹⁾.

Recommandation 35

Qu'il se tienne des enquêtes périodiques sur l'état de santé des vieillards, afin de réunir des renseignements complets, sûrs et à jour pour les fins de la planification sanitaire.

SUITE DONNÉE

Des enquêtes comme celle de Nutrition Canada ont porté sur les personnes âgées comme sur tous les autres groupes⁽²⁾.

A l'échelle nationale, il n'y a aucune donnée sûre sur quelque groupe que ce soit. Dans son mémoire présenté au comité de la politique scientifique, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a recommandé d'effectuer des enquêtes nationales sur la santé pour déterminer l'ampleur des différentes incapacités. Il n'y a pas eu d'enquête de cette nature depuis 1951.

Recommandation 49

Que la SCHL avise à l'établissement d'un comité national, analogue au Conseil national du bien-être social récemment créé, chargé de donner des conseils en matière de ligne de conduite et de programme d'action dans le domaine du logement des familles à faible revenu et des vieillards.

SUITE DONNÉE

Il n'y a pas de comité consultatif proprement dit, mais la Société centrale accorde des subventions aux termes de la loi nationale sur l'habitation pour la formation de groupes d'étude ou de consultation⁽³⁾.

Recommandation 64

Que des dispositions soient prises qui permettent aux vieillards obligés de faire un court séjour en hôpital ou en maison de garde de conserver durant une période raisonnable le droit de rentrer dans le logement qu'ils occupaient antérieurement dans une entreprise domiciliaire subventionnée.

SUITE DONNÉE

D'habitude, le coût du logement des personnes âgées dans les entreprises domiciliaires est fonction du revenu. Les délais pendant lesquels on réserve le logement dépendent des moyens de la personne.

Recommandation 67

Que les municipalités tirent parti des avantages offerts par le programme de travaux d'hiver pour les municipalités, le programme national de subventions pour la santé, le programme national de subventions pour le bien-être social, le programme national pour la culture physique et les sports amateurs et aussi les programmes provinciaux qui existent, afin d'obtenir de l'aide pour défrayer la construction d'établissements et l'établissement de services pour les vieillards.

SUITE DONNÉE

La participation des municipalités aux programmes visant à accroître et améliorer les établissements de «soin» pour les personnes âgées dépend dans une large mesure des priorités et des moyens financiers de chaque municipalité. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ne fournit plus d'aide financière directe pour la construction d'hôpitaux, etc. On peut se prévaloir des dispositions de partage des coûts, aux termes du Régime d'assistance publique du Canada, pour de nombreux services, dont les services de consultation, par exemple, mais, encore une fois, tout dépend de la capacité de la municipalité d'assumer sa part des coûts.

Les subventions de la santé nationale ont pour but d'aider la recherche appliquée et les méthodes nouvelles pour faciliter les services sanitaires, mais ne prévoient aucun fonds d'immobilisation. De façon générale, ces subventions ne sont pas disponibles pour la participation municipale. De la même manière, le programme de subvention nationale du bien-être social a pour objet les programmes innovateurs de recherches et d'expériences; on entend par expériences des projets qui ont pour but d'assurer un service d'une façon nouvelle. On constate, à revoir ce qui s'est fait ces quelques dernières années, que ces programmes n'ont pas suscité de participation au niveau municipal⁽⁴⁾.

Les administrations locales se sont montrées intéressées à participer aux programmes d'initiatives locales. Pour la première fois, en 1973-1974, les activités de ces programmes concernant les personnes âgées ont été distinguées des autres. Les programmes d'initiatives locales visent à réduire le chômage saisonnier dans certaines régions. Les contrats sont cependant accordés sous certaines conditions, et il faut notamment qu'à la fin du contrat l'arrêt des subsides ne provoque pas de difficultés financières dans la localité. Plusieurs services à l'intention des personnes âgées ont été créés dans le cadre de ce programme, notamment une cantine mobile, des commissionnaires pour les personnes confinées chez elles, des loisirs organisés, des services de communication et de transport dans les régions rurales.

(1) Canada. Santé et Bien-être Canada. Communication téléphonique avec le docteur Kozakiewicz, le 28 mars 1973.

(2) Canada. Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. «Nutrition Canada—enquête nationale». Ottawa, 1973.

(3) Société centrale d'hypothèques et de logement, Division de l'information. Lettre du 2 novembre 1973.

(4) Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Services d'économie et de gestion sanitaires et Direction des subventions nationales au bien-être social. Information obtenues par téléphone les 8 et 9 avril 1974 respectivement.